

M/D.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA

SÛRETÉ NATIONALE

ETAT - FRANÇAIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
POLICE DE NICE
CABINET DU COMMISSAIRE
15 SEP 1942

NICE - le 15 SEPTEMBRE 1942

N° 7187

L'Inspecteur S/CHEF GUSSE,

à Monsieur le COMMISSAIRE PRINCIPAL, Chef du Service
des Renseignements Généraux.

à NICE

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'hier au soir vers 18h,30, une cinquantaine de S.O.L. en tenue, sous la conduite de leur chef départemental DURANDY et de leur chef local BOIRE Jacques, ont pénétré les uns librement et sans opposition à l'intérieur de la synagogue 7 rue Deloye, les autres après en avoir forcé la porte d'entrée au siège de l'Association Culturelle, rite Aschkinazi, oeuvre philanthropique 24 Boulevard Dubouchage.

Après avoir visité et fouillé des deux édifices consacrés au culte, les S.O.L. se sont fait apporter à boire et à manger et ont occupé les lieux, où ils se trouvent encore actuellement. Devant les portes d'entrée ils ont mis des drapeaux français et montent la garde.

Dans le public cette façon de procéder soulève de nombreux commentaires.

Dans les milieux nationaux on approuve en principe cette façon énergique de faire comprendre aux israélites qu'ils ne sont plus chez eux en France, et, que pour eux, il vaut mieux qu'ils quittent notre pays en y laissant leur avoir, avant que des violences ne soient exercées à leur encontre.

Par contre, une bonne partie de l'opinion n'approuve pas cette manière d'agir et il n'est pas rare d'entendre des réflexions dans le genre " C'est comme en Allemagne à l'avènement de Hitler et ils appliquent ses méthodes ".

Des gens vont jusqu'à dire que ce sont les S.O.L. qui ont fait partir des pétards, ces derniers temps pour avoir un motif de se livrer à des représailles, et font observer que par hasard ces engins destinés à faire plus de bruit que de mal n'ont été déposés qu'aux abords de locaux occupés par la Légion ou des Chefs Légionnaires.

L'Inspecteur : S.Chef GUSSE.

Vu et transmis à M.M.

LE CONSEILLER d'ETAT-PREFET REGIONAL

(Intendance de Police)

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE, Chef du Service

Régional des Renseignements Généraux.

LE COMMISSAIRE PRINCIPAL, Chef du Service

des Renseignements Généraux.

Stamp: N° 7187, 15 SEP 1942, NICE, POLICE DE NICE

S. N. 4111 J. 1. 1. 4